

DOSSIER DE PRESSE

26 SEPTEMBRE

JOURNÉE MONDIALE DE LA CONTRACEPTION



Les clés pour mieux connaître les possibilités d'accès à la contraception en Normandie

A l'occasion de la journée mondiale de la contraception du 26 septembre, l'ARS Normandie et l'Assurance Maladie rappellent les dispositifs existants à disposition des Normands et l'importance du rôle joué par les parents, professionnels de l'éducation et de la santé auprès des jeunes

L'Agence régionale de santé (ARS) Normandie et l'Assurance Maladie se font écho de la 16ème édition de la journée mondiale de la contraception avec pour objectifs de mieux informer les jeunes sur les différents moyens de contraception, afin d'en améliorer l'accès, leur permettre de vivre une sexualité sans risque et limiter le nombre de grossesses non désirées.

Les parents, les professionnels de l'éducation et de la santé jouent un rôle essentiel auprès des jeunes pour les aider à s'exprimer, s'informer et pour les orienter dans leurs démarches de prévention. Plateforme téléphonique « IVG, Contraception, Sexualités », consultations de santé sexuelle, de contraception et de prévention des IST, gratuité de la contraception et des préservatifs : de nombreux dispositifs et acteurs sont mobilisés tout au long de l'année en Normandie pour accompagner les jeunes, les informer ou leur permettre d'accéder à la contraception.

La France s'est dotée dès 2017 d'une Stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS) plaçant la santé sexuelle comme une composante essentielle de la santé. Elle vise à garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans danger, ainsi que le respect de ses droits, dans une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, exemptes de coercition, de discrimination et de violence.

La feuille de route 2021-2024 a notamment pour ambition de faire que chacune et chacun soit acteur de sa vie sexuelle en donnant à tout âge de la vie, l'accès à l'information et aux moyens nécessaires en matière de prévention, contraception, contraception d'urgence et interruption volontaire de grossesse (IVG).

Pour en savoir plus : [feuille de route sante sexuelle 16122021.pdf](#)

Contacts presse

ARS Normandie – Yohan Letertre
Tél : 06 98 35 20 15
Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Assurance Maladie - Hugo Benoît
Tél : 02 50 01 40 40
Mél : hugo.benoit@assurance-maladie.fr

La contraception gratuite pour les moins de 26 ans depuis le 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, afin de faciliter l'accès des jeunes femmes à la contraception, la prise en charge intégrale des frais liés à la contraception concerne toutes les femmes de moins de 26 ans et non plus seulement les mineures. Cette mesure est motivée par le recul de l'usage de la contraception, souvent lié à des raisons financières.

Concrètement, l'Assurance Maladie (Assurance Maladie obligatoire et aide médicale de l'Etat (AME)) **prend en charge à 100 % et sans avance de frais le coût de la contraception et des actes qui y sont liés** (une consultation par an avec un médecin ou une sage-femme et les examens biologiques potentiels).

En pratique, les jeunes femmes de moins de 26 ans peuvent accéder gratuitement, sans avancer de frais :

- aux consultations (médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou centre de santé sexuelle),
- aux examens de biologie médicale ou actes médicaux en lien avec la contraception
- aux différents types de contraception sur prescription en pharmacie (pilules hormonales de 1^{ère} ou de 2^{ème} génération, implant contraceptif hormonal, stérilet ou dispositif intra-utérin, contraception d'urgence hormonale). *Ne sont pas concernés les crèmes spermicides, les patchs, les anneaux vaginaux et les pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations.*

La première consultation gynécologique n'implique pas forcément un examen gynécologique comme un frottis par exemple. Ce dernier est réalisé seulement si la patiente n'y est pas hostile et si son état de santé le nécessite.

Pour rappel, l'ensemble de ce dispositif (consultations, prescriptions d'examen biologiques, délivrance de la contraception) peut être, à chaque étape, protégé par le secret **si la mineure le demande**. En effet, chaque professionnel de santé garde l'identité de la mineure pour lui et ne la divulgue à personne (pas même à sa famille). L'Assurance Maladie ne transmet alors aucun relevé de remboursement concernant les actes réalisés. Pour être sûr d'en bénéficier, **il faut le demander à chacun des professionnels rencontrés**.

L'objectif de ces mesures est de favoriser le recours à la contraception en fonction des besoins et limiter les IVG **en améliorant l'accessibilité, la confidentialité et en supprimant le frein financier et en garantissant le secret**.

La consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (hommes et femmes de moins de 26 ans)

Cette consultation est ouverte aux **assurés de moins de 26 ans (hommes et femmes) dont les mineur(e)s**. Elle permet d'aborder des sujets relatifs à la santé sexuelle et reproductive dans une approche globale (prévention et promotion, contraception, vaccination, dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles, repérage des situations de violences et/ou discrimination en rapport avec la vie sexuelle).

Pour les femmes, cette consultation peut être réalisée par un médecin généraliste, un gynécologue, un gynécologue-obstétricien, un pédiatre ou une sage-femme. Pour les jeunes hommes, un médecin est le seul autorisé à réaliser ce type de consultation.

Cette consultation est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Le tiers payant doit être appliqué. Cette consultation est confidentielle. Le médecin ou la sage-femme doit informer du droit à l'anonymat pour cette prestation et doit respecter la décision du patient en utilisant le cas échéant un Numéro d'Inscription au Répertoire – NIR anonyme. Cette consultation est protégée par le secret pour les mineur(e)s s'ils le demandent au professionnel.

En Normandie en 2022, 14 757 consultations de contraception et de prévention ont été réalisées soit une augmentation très forte comparativement à 2021 (+131 %).

Cette augmentation est liée à l'extension de la consultation aux moins de 26 ans (filles et garçons) et plus seulement aux jeunes filles mineures.

Le taux de recours à la CCP est plus important en Normandie par rapport à la moyenne Française qui est de 299 CCP / 10 000 jeunes. La Normandie se classe en 5ème position, derrière la Bretagne, Les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

Territoires	Nombre de CCP en 2022	dont nombre de CCP 2022 chez les garçons	Taux d'évolution par rapport à 2021	Taux de CCP/ 10 000 jeunes de moins de 26 ans
Calvados	3 205	282	142%	335,72
Eure	2 292	79	108%	334,82
Manche	2 378	101	127%	446,01
Orne	766	50	141%	248,36
Seine-Maritime	6 116	533	135%	358,06
Normandie	14 757	1 045	131%	352,29

Source SNDS

Des préservatifs gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans depuis janvier 2023



Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les jeunes âgés de moins de 26 ans peuvent obtenir les préservatifs masculins (externes) des marques « **Eden** » et « **Sortez couverts !** » gratuitement en pharmacie. Avant cette date, la gratuité des préservatifs n'était possible qu'auprès des centres de dépistage, des centres de santé sexuelle, de certaines associations et des infirmeries scolaires et universitaires.

Cette mesure constitue un outil supplémentaire pour lutter contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (Sida/VIH, hépatites B et C, blennorrhagie, herpès, syphilis, chlamydioses, etc.) et permet également de prévenir les grossesses non prévues.

Les préservatifs des marques « Eden » et « Sortez couverts ! » peuvent être pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans prescription médicale pour les jeunes de moins de 26 ans (hommes et femmes), sans minimum d'âge.

Pour les mineur(e)s, une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier leur âge ou leur statut d'assuré social (ou de bénéficiaire de l'AME). Ils peuvent, s'ils le souhaitent, demander le secret de la délivrance.

Pour obtenir une boîte de préservatifs gratuitement en pharmacie, les personnes majeures de moins de 26 ans doivent être des assurés sociaux et doivent présenter leur carte Vitale ou une attestation de droits (téléchargeable sur leur compte ameli) ou à défaut une pièce d'identité. Les titulaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent également en bénéficier, en présentant leur carte AME, de même que les ressortissants de l'Union européenne en présentant leur carte européenne d'assurance maladie.

Ainsi, en Normandie, 21 489 boîtes de préservatifs ont été remboursées par l'Assurance Maladie entre janvier et juillet 2023, chez les moins de 26 ans.

Département	2023 (janvier-juillet)
14	5 088
27	3 273
50	3 074
61	1 220
76	8 834
NOR	21 489

Source SNDS 2023

Des préservatifs remboursés pour les personnes de 26 ans et plus

Les 2 marques de préservatifs concernées (« Eden » et « Sortez couverts ! ») peuvent être remboursées en partie par l'Assurance Maladie sur prescription. Ainsi, médecins généralistes, spécialistes et sages-femmes peuvent, depuis le 10 décembre 2018, prescrire à **des hommes ou des femmes** des préservatifs pris en charge par l'Assurance Maladie à 60 % du coût. La complémentaire santé / mutuelle peut alors choisir ou non de prendre la différence à sa charge (les assurés doivent se renseigner auprès de leur mutuelle).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la contraception d'urgence disponible en pharmacie, sans prescription médicale et sans avance de frais, pour toute personne mineure ou majeure



La **contraception d'urgence médicamenteuse, parfois appelée à tort « pilule du lendemain »**, est un médicament à utiliser le plus rapidement possible en cas de rapport sexuel non protégé ou mal protégé (accident de préservatif, oubli de pilule, décollement de patch, etc.). La contraception d'urgence peut aussi se présenter sous la forme d'un dispositif intra-utérin au cuivre (aussi appelé stérilet).

Il s'agit d'un seul comprimé à prendre le plus rapidement possible. C'est une méthode de contraception « d'urgence » : **elle est moins efficace qu'une méthode régulière. Plus elle est utilisée tôt après le rapport, plus elle sera efficace** (l'efficacité de la contraception d'urgence est maximale dans les 24 heures qui suivent le rapport à risque de grossesse). Toutefois, **elle peut être prise jusqu'à 3 jours** (72 heures) après un rapport sexuel non ou mal protégé pour Norlévo (ou son générique « Levonorgestrel »), **voire jusqu'à 5 jours** (120 heures) après un rapport sexuel non ou mal protégé pour Ellaone.

La contraception d'urgence médicamenteuse est gratuite et accessible sans ordonnance en pharmacie pour les mineurs. Une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier l'âge. Le mineur n'a pas à présenter une carte vitale ou un justificatif d'AME. Il peut demander le secret de la délivrance du médicament, s'il le souhaite.

Pour les majeurs, la contraception d'urgence est disponible en pharmacie sans ordonnance et prise en charge à 100% (sans avance de frais) sur présentation de la carte Vitale (ou d'une attestation de droits téléchargeable sur le compte ameli) ou de la carte de l'aide médicale d'État (AME).

En dehors des pharmacies, la contraception d'urgence hormonale peut également être obtenue gratuitement :

- dans les centres de santé sexuelle (ex centres de planification et d'éducation familiale) : les femmes mineures ou les femmes majeures sans couverture sociale peuvent se procurer les médicaments de contraception d'urgence sans prescription médicale et de façon anonyme ;
- dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) : les médicaments nécessaires à la contraception d'urgence peuvent être délivrés sans prescription médicale et de façon anonyme pour les femmes mineures et majeures ;
- dans les établissements d'enseignement du second degré : les infirmiers scolaires peuvent délivrer aux élèves mineures et majeures une contraception d'urgence ;

- dans les services de santé universitaire : les infirmiers peuvent délivrer aux étudiantes (en général majeures) la contraception d'urgence.

La contraception d'urgence hormonale ne peut être qu'une contraception occasionnelle. C'est pourquoi, la délivrance de la contraception d'urgence est accompagnée d'une **information claire et concise** sur les différents moyens sûrs de contraception et sur les consultations d'information et de suivi de contraception. Après la prise de la contraception d'urgence, il faut penser à surveiller le retour des règles et de consulter rapidement en cas d'anomalies.



UN RAPPORT NON
OU MAL PROTÉGÉ ?



UN OUBLI
DE PILULE ?



5 JOURS MAXIMUM
POUR AGIR

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CONTRACEPTION D'URGENCE ONSEXPRIME.FR

Le parcours d'accès à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) facilité depuis 2021

Désormais, l'Assurance Maladie avance l'intégralité des frais liés à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

De plus, les délais de recours légaux à l'IVG médicamenteuse et chirurgicale ont été allongés de deux semaines. Ainsi, ce délai est désormais jusqu'à neuf semaines après la date des dernières règles (ou sept semaines de grossesse) pour l'IVG médicamenteuse et jusqu'à seize semaines après la date des dernières règles (ou quatorze semaines de grossesse) pour l'IVG chirurgicale.

- Nombre d'IVG réalisées en Normandie 2022

Territoires	Nombre d'IVG chez les femmes de 15 à 49 ans en 2022	Evolution par rapport 2021	Nombre de femmes de 15 à 49 ans (RP 2020)	Taux de recours à l'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans
Calvados	1 867	16%	146 353	12,76
Eure	1 477	14%	124 290	11,88
Manche	1 029	14%	91 190	11,28
Orne	651	7%	50 661	12,85
Seine-Maritime	4 024	9%	270 943	14,85
Normandie	9 048	11%	683 438	13,24
France	239 841	8%	14 455 328	16,59

Source SNDS exploitation ARS

En 2022, en Normandie, 9048 IVG ont été réalisées soit une augmentation de 11 % par rapport à 2021. Le taux de recours à l'IVG en Normandie est de 13,24 pour 1000 femmes de 15 à 49 ans. **Ce taux est significativement inférieur au taux national.**

- Nombre d'IVG réalisées en Normandie chez les 15-17 ans

Territoires	Nombre d'IVG chez les moins de 18 ans en 2022	Nombre de femmes de 15 à 17 ans (RP 2020)	Taux de recours à l'IVG pour 1000 femmes de 15 à 17 ans	Significativité des écarts à 5%
Normandie	264	61 933	4,26	++(FR)
France	6780	1 213 886	5,59	

Source SNDS exploitation ARS

En 2022, 264 IVG réalisées en Normandie concernent des mineures (15-17 ans).

Le taux de recours à l'IVG des femmes de 15 à 17 ans en Normandie est de 4,2 / 1000 femmes de 15 à 17 ans contre 5,6 au niveau national. La Normandie affiche un taux significativement inférieur au taux national.

Où trouver information et soutien ?

- **Numéro vert « Sexualités, contraception, IVG » - 0 800 08 11 11 - Numéro national anonyme et gratuit**

Un numéro national anonyme et gratuit est ouvert du **lundi au samedi de 9h à 20h**.

Il permet de répondre à toutes les demandes d'information, de conseil, de soutien et d'orientation en matière d'IVG, mais aussi de sexualité et de contraception. Ce numéro, confié au Mouvement français du planning familial, garantit des informations neutres et objectives sur les droits sexuels et reproductifs des femmes.

En Normandie, les appels sont gérés par les plannings familiaux de la Seine-Maritime et du Calvados, avec une prise en charge des appels en fonction de leur origine géographique.

Dans l'objectif de lutter contre la désinformation qui circule de plus en plus sur internet, le Mouvement Français du planning familial a lancé un tchat, accessible depuis le site ivg-contraception-sexualites.org. Ce tchat, en ligne, gratuit et confidentiel, est **une déclinaison du numéro vert national**, qui permet aux femmes de bénéficier d'une nouvelle modalité pour accéder à une information fiable et les accompagner au mieux dans leur choix. Pour le moment, le tchat est ouvert de 9h à 19h du lundi au vendredi, et de 17h à 19h le samedi. À terme, le tchat sera ouvert sur les mêmes plages horaires que le numéro vert national.

- **Des sites internet de Santé publique France pour aider les jeunes à mieux s'informer**

Pour trouver le moyen de contraception adapté à sa situation, trouver des conseils et des contacts, poser des questions : www.choisirsacontraception.fr

Pour répondre aux questions sur la sexualité : www.onsexprime.fr

Pour trouver des infos, poser des questions sur la santé : www.filsantejeunes.com

- **Les médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes**

Les professionnels de santé, médecins, gynécologues et sages-femmes, sont là pour renseigner les adolescentes et les femmes, les aider à choisir la contraception qui leur convient et la leur prescrire.

- **Les Plannings familiaux**

Les coordonnées des plannings de Rouen, Caen et Alençon sont disponibles sur : www.planning-familial.org/fr

- **Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) en Normandie**

Les Centres de santé sexuelle assurent des consultations de contraception ainsi que des actes de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale : www.planning-familial.org/fr

- **Les Centres gratuits de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles**

Les CeGIDD accueillent toute personne souhaitant une information ou un dépistage et contribuent à la prévention des risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception : www.corevih-normandie.fr/grand-public/depistage/les-cegidd-en-region/

- **Les pharmaciens**

Les pharmaciens sont présents pour délivrer la contraception, informer et orienter l'ensemble des femmes. Ils délivrent également gratuitement et de façon anonyme la contraception d'urgence aux mineures sur simple déclaration de leur part.

- **Les infirmières scolaires des collèges et lycées**

Les infirmières scolaires des collèges et lycées peuvent informer, orienter et délivrer la contraception d'urgence aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées.

- **Les services universitaires de santé étudiante (ex Services universitaires et inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS))**

Ils sont autorisés à délivrer la contraception d'urgence, à titre gratuit. La délivrance est accompagnée de conseils de prévention aux étudiantes qui en font la demande, par les médecins, sages-femmes et infirmier(es). Les étudiants peuvent aussi y trouver de l'information. La contraception est l'affaire de tous.

- **Site du Service Public d'information en santé**

Pour accéder à un annuaire et une cartographie de l'offre en santé sexuelle et reproductive en France : <https://www.sante.fr>

Chiffres clés en Normandie

- Natalité 2022 en Normandie

Territoires	Nombre total de naissances	Evolution du nombre total de naissances par rapport à 2021	Nombre de naissances chez les mineures	Taux de naissances chez les moins de 18 ans pour 1000 naissances en 2022
14 – Calvados	6 396	-4,8%	15	
27 – Eure	6 183	0,7%	21	
50 – Manche	4 345	-0,6%	8	
61 – Orne	2 381	5,1%	16	
76 - Seine-Maritime	13 395	0,9%	62	
NORMANDIE	32 700	-0,3%	122	3,7
France entière	732 351	732 351	3 442	4,8

Source PMSI

Le nombre total de naissances en Normandie en 2022 baisse à nouveau après un léger rebond post COVID. La baisse des naissances est toutefois moins forte en Normandie. Le département le plus touché par la baisse des naissances est le Calvados.

On compte 122 naissances chez les mineures en 2022 en Normandie. Le taux de naissances chez les mineures est de 3,7 pour 1000 naissances en Normandie soit un taux inférieur à la France. Néanmoins en raison des faibles effectifs, les écarts ne sont pas significatifs.